

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1..1

ÉVALUATION

CLASSE : terminale

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : histoire-géographie

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 h

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☐ Oui ☒ Non

Les candidats doivent traiter les deux parties du sujet

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4



Première partie : question problématisée (10 points)

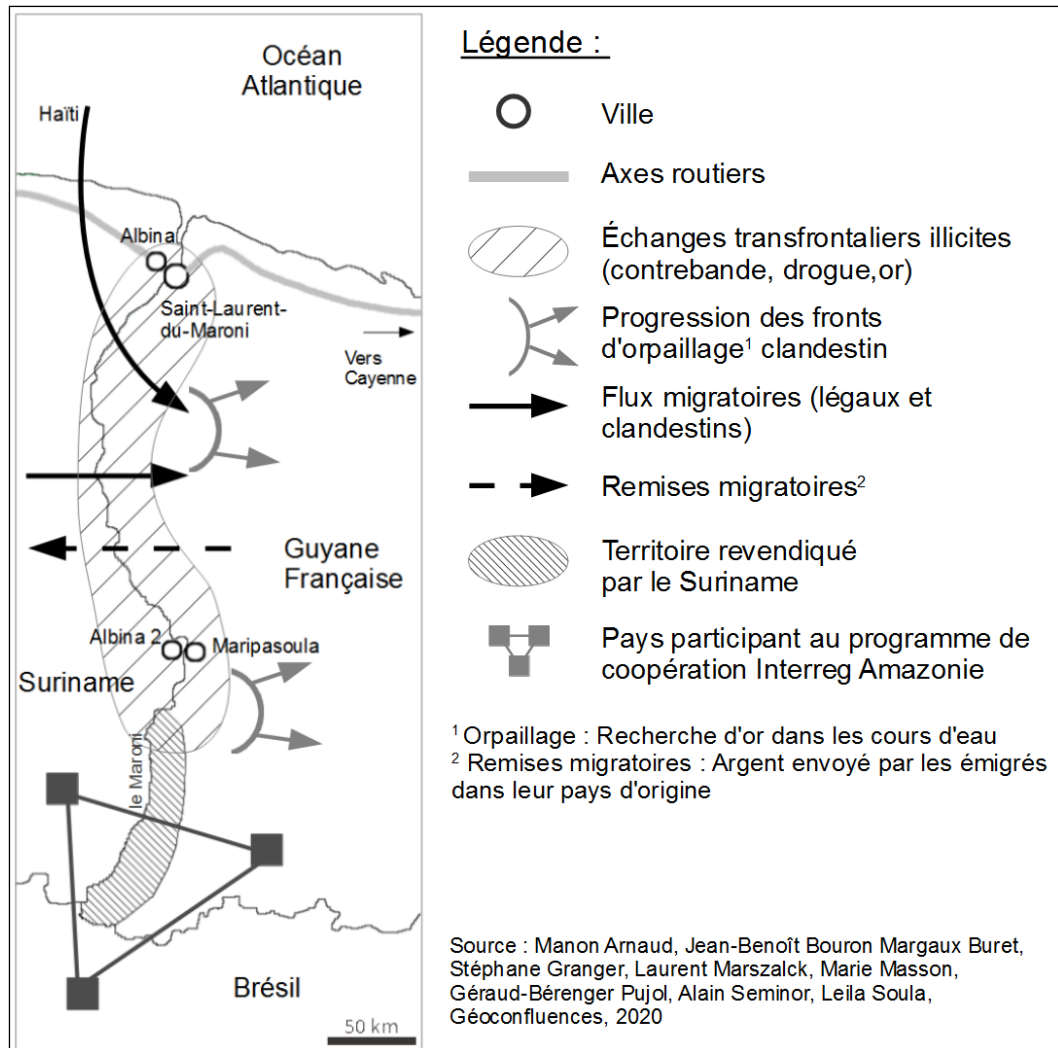
La situation internationale permet-elle de parler de monde bipolaire à partir des années 1960 ?

Deuxième partie : analyse des documents (10 points)

En analysant les documents, montrez que le bassin du Maroni est un territoire transfrontalier affecté par des dynamiques spécifiques.

L'analyse des documents constitue le cœur de votre travail et nécessite, pour être menée, la mobilisation de vos connaissances.

Document 1 : le bassin du fleuve Maroni



Document 2 : un géographe décrit les flux transfrontaliers dans le bassin du Maroni

Une frontière ne constitue pas forcément une discontinuité, une limite ou une marge. Le fleuve Maroni et ses affluents relient en effet les territoires plus qu'ils ne les séparent, la population y vit traditionnellement « à cheval » sur les deux rives. [...] Le Maroni forme historiquement un bassin de population plutôt qu'une frontière hermétique. Cette situation s'est renforcée lors de la guerre civile au Suriname dans les années 1990, durant laquelle une partie de la population s'est réfugiée du côté français pour échapper aux massacres et aux exactions. [...] Après la guerre civile, la séparation géographique des familles a été en partie comblée par les déplacements de leurs membres d'une rive à l'autre. C'est pourquoi les familles et les communautés



vivent indifféremment de part et d'autre du fleuve. Dans leurs représentations, la frontière n'incarne pas une séparation. Le mode d'habiter des populations du fleuve se fait en dehors de toute question d'appartenance nationale. Des Surinamiens peuvent très bien envoyer leurs enfants à l'école française, bénéficier des services de santé du côté français et utiliser la monnaie, la téléphonie, l'électricité, les transports du côté surinamien. Par ailleurs, les nombreux Surinamiens résidents du côté français n'ont pas forcément de papier d'identité mais ils peuvent en faire la demande et obtenir la nationalité française s'ils rentrent dans des critères définis par les autorités préfectorales. [...]

Par ailleurs, depuis quelques années, les rives du fleuve Maroni sont devenues l'épicentre d'un intense trafic de cocaïne en provenance de Colombie, le premier producteur mondial. [...] La filière passe principalement par Albina, petite ville surinamienne de 5 000 habitants, en rive gauche du Maroni, en face de Saint-Laurent. Les passeurs empruntent les pirogues qui circulent en nombre sur le fleuve, puis, acheminent tranquillement leur cargaison du côté français. Les pirogues transportent principalement des marchandises en toute légalité (beaucoup de Guyanais font leurs courses au Suriname où les produits sont moins chers), des carburants, des voyageurs en transit, mais également les pains de cocaïne, sans que cette noria (près 1 000 rotations par jour) ne connaisse le moindre contrôle (ou presque). [...] La pauvreté des populations du fleuve entretient un trafic qui fournit un argent facile.

Source : Patrick Blancodini, « La frontière Suriname – Guyane française : géopolitique d'un tracé qui reste à fixer », *Géoconfluences*, septembre 2019.